

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 30 juin, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 23 juin 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	42
Votants :	44
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Daniel BOUTOT, Claude MALAURIE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Pierre AUGUSTE, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Pierre DELMON, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Révision allégée du PLU du Lardin Saint Lazare

Vu la délibération n°DE2015002 du 26 février 2015 concernant la révision allégée du PLU de la commune de Le Lardin Saint-Lazare ;

Vu le courrier de Mme la Sous-Préfète de Sarlat en date du 15 avril 2015 demandant d'annuler la délibération communautaire dans un délai de deux mois.

Vu l'abstention générale sur la délibération n°DE2015058 du 26 mai 2015 proposant l'annulation de la délibération DE2015002 ;

Considérant les informations transmises par les services de l'Etat concernant la procédure de déclaration de projet ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de voter l'annulation de la délibération concernant le lancement de la révision allégée du PLU de Le Lardin afin d'éviter un recours devant le Tribunal Administratif et compte tenu de la possibilité d'utiliser la procédure de déclaration de projet par la commune de Le Lardin.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité vote l'annulation des délibérations suivantes : DE2015002 et DE2015058.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 02/07/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150630-DE2015059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2015
Publication : 03/07/2015